

Programme de recyclage des déchets alimentaires de South Portland

South Portland vise à réduire de 70 % la quantité de déchets alimentaires jetés aux poubelles d'ici à 2030. Détourner les déchets alimentaires du flux de déchets solides municipaux est l'un des moyens les plus efficaces d'atteindre cet objectif car, en moyenne, les restes de nourriture représentent jusqu'à un tiers des déchets ménagers. Plutôt que de jeter ces déchets dans le broyeur d'ordures ou de les envoyer à la décharge, ils peuvent être compostés ou acheminés vers un digesteur anaérobie pour produire de l'électricité durable.

N'attendez plus !

Il est facile de participer au programme, il suffit pour cela de suivre les étapes suivantes :

1. Obtenez un bac gratuit.

Les résidents peuvent aller chercher un bac de 1 gallon (3,80 litres) et/ou 12 gallons (45 litres) fourni gratuitement par la ville. Il suffit pour cela de se rendre au centre des services municipaux (Municipal Services Facility) situé au 929 Highland Ave (du lundi au vendredi de 7 h 30 à 15 h 00). Vous avez des questions ? Contactez Denise au département des travaux publics (Public Works) au 207-767-7635.

bac à roulettes de 12 gallons (45 litres)

mini bac de cuisine de 1 gallon (3,80 litres)



2. Élimination des déchets alimentaires

Les résidents disposent de deux options pour éliminer les déchets :

A) Sites de décharge

Les résidents peuvent déposer gratuitement leurs déchets alimentaires dans l'un des six sites de décharge désignés situés de par la ville :

Mairie (25 Cottage Rd.)

Bâtiment des services d'entretien du terrain de golf (221 Westbrook St.)

Bureau de planification et de développement (496 Ocean St.)

Parking du niveau supérieur du lycée de South Portland (le long de Highland Ave.)

Centre communautaire Redbank (95 MacArthur Cir. W)

Déchetterie (Transfer Station) (929 Highland Ave.)

B) Passation d'un contrat avec Garbage to Garden

Vous pouvez également engager les services de Garbage to Garden, une entreprise privée de transport de déchets alimentaires, qui viendra vider votre bac en bordure de rue, moyennant des frais mensuels. La municipalité a négocié un tarif réduit pour ce service (12 USD/mois). Contactez Garbage to Garden au 207-332-0277 ou info@garbagetogarden.org.

Que puis-je jeter dans le bac ?

En règle générale, si ça pousse, il faut le recycler ! Pour faciliter la tâche, vous pouvez garnir ces bacs avec un sac en plastique transparent, opaque ou blanc pour y déposer vos restes de nourriture.

Pour en savoir plus, consultez la liste détaillée publiée par ecomaine indiquant les articles pouvant être jetés ou non dans votre bac à déchets alimentaires et regardez les vidéos pour obtenir des conseils sur la manière de gérer vos déchets alimentaires.

OUI	NON
✓ pain, pâtes, riz, céréales ✓ marc de café et filtres à café ✓ couverts biodégradables ✓ produits laitiers ✓ coquilles d'œuf, coquilles de crustacés, os ✓ matières grasses, huiles, graisses ✓ restes de fruits et légumes ✓ restes de viande et de poisson ✓ serviettes en papier et agitateurs en bois ✓ sachets de thé	✗ lingettes pour bébé et pour les mains ✗ litière pour chats, excréments d'animaux domestiques ✗ couches ✗ verre ✗ médicaments ✗ polystyrène/mousse de polystyrène ✗ bandes élastiques ✗ déchets du jardin ✗ plastique, avec quelques exceptions*
	*Les déchets alimentaires peuvent être emballés dans un sac en plastique transparent ou blanc.

Vos restes alimentent le Maine

Les restes de nourriture collectés aux sites de décharge sont tout d'abord transférés à ecomaine à Portland. De gros chargements consolidés de restes de nourriture accumulés à ecomaine sont ensuite transportés à la ferme laitière de Stonyvale à Exeter, Maine. À la ferme, ces restes sont mélangés à du fumier dans un digesteur anaérobie pour produire de l'électricité durable, de l'engrais agricole et des litières pour les vaches laitières.

Questions fréquemment posées

1. Comment puis-je prévenir la présence de mouches des fruits et les mauvaises odeurs autour de mon bac ?

Vous pouvez utiliser des sacs de supermarché en plastique transparents pour y déposer vos déchets alimentaires, fermez bien le sac avant de le jeter dans le bac. Exter Agri-Energy dispose d'une machine qui sépare les déchets alimentaires des sacs en plastique. Vous pouvez également garnir le bac de journaux avant d'y jeter les déchets alimentaires. Il incombe aux résidents de nettoyer leur bac.

2. Qu'advient-il si mon bac est perdu ou endommagé ?

Si vous avez perdu votre bac ou si celui-ci est endommagé, contactez Denise au département des Public Works au 207-767-7635 pour le remplacer.

3. J'utilise un broyeur à ordures dans l'évier. Dois-je arrêter de m'en servir ?

Oui, nous recommandons vivement de placer vos restes de nourriture dans le bac plutôt que dans le broyeur. Il est préférable de composter. Jeter les résidus alimentaires dans le système d'évacuation des eaux usées de la ville comporte un risque environnemental.

4. Je composte déjà dans mon jardin. Dois-je arrêter ?

Pas nécessairement. N'hésitez pas à poursuivre le compostage dans votre jardin. Les résidents peuvent utiliser le programme de collecte de déchets alimentaires pour composter des articles qu'il n'est pas possible de composter dans le jardin, tels que des liquides, des matières grasses, des huiles, de la graisse, des restes de viande et de poisson, des serviettes en papier, des couverts biodégradables, ainsi que des filtres à café et sachets de thé. La collecte de déchets alimentaires peut également servir de solution de rechange pendant les mois d'hiver.

5. J'ai déjà engagé les services de Garbage to Garden. Que dois-je faire ?

C'est à vous de décider ! Une fois que vous avez reçu votre bac de déchets alimentaires fourni gratuitement par la municipalité, le choix vous appartient. Vous pouvez continuer d'engager les services de Garbage to Garden pour ramasser vos déchets alimentaires et vous fournir du compost. La municipalité a négocié un tarif réduit. Sinon, vous pouvez déposer gratuitement vos déchets alimentaires à l'un des quatre sites de collecte de tels déchets. Si vous souhaitez que votre bac soit nettoyé chaque semaine par Garbage to Garden, vous pouvez continuer à payer le tarif complet pour ce service (remarque : le tarif négocié par la municipalité avec Garbage to Garden ne comprend pas le service de nettoyage du bac).

6. Quelle est la fréquence du ramassage des déchets alimentaires aux sites de décharge ?

Les bennes situées aux sites de décharge seront vidées chaque semaine par Garbage to Garden. Pendant l'été, elles seront vidées plus fréquemment. De la sciure de bois y est mise à disposition pour contenir les mauvaises odeurs et peut être versée dans le bac après avoir jeté les déchets alimentaires. Si vous remarquez une benne pleine ou des mauvaises odeurs, veuillez contacter le bureau des services de durabilité pour qu'un ramassage soit organisé dans les 24 heures.